



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

PRIMATURE

Cabinet

DECLARATION

**De SEM Robert Beugré MAMBE,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre des Sports et du Cadre de Vie
REPRESENTANT SEM.
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**OBJET :
Conférence des Nations Unies sur les Océans.**

Nice, le lundi 9 juin 2025

- **Excellence Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**
- **Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,**
- **Honorables délégués,**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un insigne honneur de représenter le **Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM. Alassane OUATTARA**, à cette importante Conférence des Nations Unies sur les Océans, dédiée à la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable n°14 : « **Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines** ».

Les océans, qui **couvrent plus de 70 % de la surface de notre planète**, sont aujourd'hui menacés par des facteurs endogènes et exogènes. Surpêche, pollution marine, érosion côtière, perte de biodiversité, acidification des mers, montée du niveau des eaux et conséquences du changement climatique, sont autant de menaces sur l'équilibre de nos sociétés.

La Côte d'Ivoire, pays côtier d'Afrique de l'Ouest, dotée d'environ **566 kilomètres de façade maritime**, est également confrontée à ces défis majeurs qui pèsent non seulement sur notre environnement, mais également sur la sécurité alimentaire, la stabilité économique et le bien-être de nos populations.

Face à ces défis, la Côte d'Ivoire a choisi la voie de l'action à travers les mesures fortes suivantes :

1. le renforcement de son dispositif de conservation marine par la création de plusieurs nouvelles Aires Marines Protégées, avec pour objectif de porter à au moins 10 %, la couverture de sa zone économique exclusive d'ici 2030, conformément à l'Accord de Kunming-Montréal et aux cibles de l'ODD 14.

Ces aires permettront de restaurer les écosystèmes marins dégradés, de protéger la faune aquatique, et de garantir une gestion durable des ressources halieutiques.

2. l'adoption d'une stratégie nationale de développement de l'économie bleue. Celle-ci vise à valoriser durablement nos ressources marines tout en stimulant la croissance, en particulier dans les domaines de la pêche artisanale, de l'aquaculture, du transport maritime, de la biotechnologie marine et de l'écotourisme côtier.

Notre ambition est de faire de l'économie bleue un levier de croissance inclusive, génératrice d'emplois pour les jeunes et d'opportunités économiques pour les femmes, notamment dans les communautés riveraines.

3. l'intensification de la lutte contre les pollutions marines. A cet effet, un plan national de gestion des déchets côtiers [notamment d'origine

plastique] a été lancé, avec des mesures de réduction, de recyclage et de responsabilisation des producteurs.

Par ailleurs, nos efforts se poursuivent en matière de restauration des mangroves et de protection des infrastructures côtières, afin de renforcer la résilience de nos écosystèmes et de nos populations face aux aléas climatiques.

4. Un engagement actif dans les mécanismes régionaux de coopération, à travers notamment la Convention d'Abidjan, cadre fondamental pour la gestion intégrée du littoral africain, le Partenariat régional pour la gouvernance des océans en Afrique de l'Ouest (PRGOA), et les initiatives du Groupe africain sur l'Économie Bleue.

5. La ratification de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

▪ **Excellences, Mesdames et messieurs,**

Je voudrais saisir l'occasion de cette grande rencontre internationale sur l'avenir de notre planète pour **lancer un appel à une solidarité internationale accrue,** fondée sur le partage de

savoir-faire, l'accès équitable aux ressources marines, et la mobilisation de financements innovants, notamment les obligations bleues et les fonds d'adaptation côtière.

Je plaide également pour **une solidarité renforcée entre pays du Sud, ainsi qu'un soutien technique et financier accru de la communauté internationale**, pour accompagner les pays en développement dans la mise en œuvre de l'ODD 14.

La Côte d'Ivoire soutient pleinement la mise en place d'un Fonds mondial dédié à l'action pour les océans, qui serait accessible, transparent et inclusif. Car, l'avenir de l'humanité en dépend.

C'est pourquoi nous devons agir avec urgence, mais aussi avec espoir, conviction et cohérence.

Le Président Alassane OUATTARA réaffirme son plein engagement à la mise en œuvre de l'ODD 14 et se tient disposé à travailler avec l'ensemble des États membres, des partenaires techniques et financiers, ainsi que la société civile, pour **faire des océans un vecteur de paix, un moteur de prospérité partagée et de durabilité environnementale.**

Je vous remercie de votre attention.